

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 986

12 mai 2009

### SOMMAIRE

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l. ....	47283	Kandira S.A. ....	47286
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l. ....	47282	Kandira S.A. ....	47288
A Concept ....	47290	Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR ....	47291
A Concepts ....	47290	LHI Objekt Poznan S.à r.l. ....	47288
Alfabet S.à r.l. ....	47287	L'Occitane Groupe S.A. ....	47282
Alfabet S.à r.l. ....	47287	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l. ....	47297
Alternative Real Investments S.A. ....	47325	Luxembourg Office Center S.A. ....	47305
Argentabank Luxembourg S.A. ....	47287	Maus Frères International S.A. ....	47328
attrax S.A. ....	47328	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l. ....	47286
A-TV Worldwide Marketing S.A. ....	47289	Nessma S.A. ....	47326
Banorabe S.A., S.P.F. ....	47284	Oaktree Capital Management Fund (Europe) ....	47302
Brandar S.A. ....	47327	Orion Master III Luxembourg S.à r.l. ....	47310
City Clean S.à r.l. ....	47308	P.F. Offices ....	47287
Debra S.A. ....	47285	Presidential DZ ....	47290
Debra S.A. ....	47285	Primus Mark S.A. ....	47282
Detroit Forming S.A. ....	47297	Production Christian Gallimard ....	47286
Dexia Life & Pensions Luxembourg ....	47283	Production Christian Gallimard ....	47286
Dharma Holdings S.A. ....	47283	ProLogis Poland LI S.à r.l. ....	47327
Eleanor S.à r.l. ....	47299	ProLogis Poland LV S.à r.l. ....	47324
Ely International Holding S.A. ....	47290	ProLogis Poland XCI S.à r.l. ....	47326
EURO VL Luxembourg S.A. ....	47291	Raetia S.A. ....	47291
Fondinvest Wit Holding S.A. ....	47288	Raetia S.A. ....	47292
Fondinvest Wit S.A. ....	47288	Red Blue (France) Offices S.à r.l. ....	47284
Gelchem S.A. ....	47292	SCG WX Investment Holding S.à r.l. ....	47289
Geolux 3.14 S.A. ....	47282	Seacat S.A. ....	47288
Great German Stores AZ ....	47289	Stimon Investments S.A. ....	47284
Harmony Halls S.à r.l. ....	47293	Togo Luxe ....	47325
Heliopolis S.A. ....	47292	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l. ....	47283
H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health ....	47284	Ukrainian Contact Centers ....	47289
Immo-Wege S.A. ....	47291	Wally Yachts S.A. ....	47328
Itaù Europa Luxembourg SICAV ....	47285	Will-Pharma Luxembourg S.A. ....	47292
Kaiserkarree S.à r.l. ....	47327	WSI Education Holdings S.à r.l. ....	47290

**Primus Mark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 103.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054131/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07484. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054231/220/12.

(090062456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.  
R.C.S. Luxembourg B 86.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009054232/220/12.

(090062481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 124.951.

**EXTRAIT**

Il est noté que Areff LP Holding S.à r.l., l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., suivant la résolution de son Conseil d'Administration en date du 16 avril 2008, a décidé de transférer son siège social du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053652/9382/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08547. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.373.

---

**EXTRAIT**

Il est noté que Areff LP Holding II S.à r.l., l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., suivant la résolution de son Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2008, a décidé de transférer son siège social du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

*Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.*

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053653/9382/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08557. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090061546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

---

**Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009054229/239/12.

(090062354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009054230/239/12.

(090062379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009054233/220/12.

(090062500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Banorabe S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 16.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.  
Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2009054234/220/12.

(090062792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 78.863.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054224/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08626. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Red Blue (France) Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.160.

Le Bilan au 16 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.  
*Pour Red Blue (France) Offices S.à r.l.*  
Représentée par: Red Blue (France) Properties S.à r.l.  
Représentée par: Stéphane HEPINEUZE  
Gérant

Référence de publication: 2009054226/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08419. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Stimon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 81.685.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054247/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07628. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Itaù Europa Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.545.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009054272/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07826. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054263/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07611. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054264/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054262/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07613. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Kandira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054253/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07622. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Production Christian Gallimard, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 58.667.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054251/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07623. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Production Christian Gallimard, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 58.667.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054249/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07624. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.299.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054127/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07479. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**P.F. Offices, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 123.149.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBURG, le 29 avril 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009054375/12.

(090062458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Alfabet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 27.185.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009054370/14.

(090062237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Alfabet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 27.185.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Signature

*Expert comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2009054371/14.

(090062234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 comprenant le bilan et l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2009.

*Pour Argentabank Luxembourg S.A.*

Ulrike Jacquin-becker

*Mandataire*

Référence de publication: 2009054382/14.

(090062616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**LHI Objekt Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 335, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 140.982.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009054378/12.

(090062471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Fondinvest Wit S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Fondinvest Wit Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 61.447.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054260/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07619. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090062285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Kandira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054256/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07620. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090062289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Seacat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009053955/9378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08050. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---



**A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-TV WORLDWIDE MARKETING S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009054388/12.

(090062627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Great German Stores AZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 134.703.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009054391/206/13.

(090062780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**UCC, Ukrainian Contact Centers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 138.515.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009054400/231/14.

(090062628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**SCG WX Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 136.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/05/2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009053945/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08220. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090062868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Ely International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELY INTERNATIONAL HOLDING S.A.  
H. CHARBON / J-R. BARTOLINI  
*Administrateur Et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2009054386/12.

(090062623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Presidential DZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 134.705.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009054392/206/13.

(090062802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**A Concepts, Société à responsabilité limitée,  
(anc. A Concept).**

Siège social: L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.935.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2009054238/206/14.

(090062886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.117.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.071.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Timothy Daniels  
*Manager*

Référence de publication: 2009053944/8203/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07682. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**EURO VL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55043 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009054405/211/12.

(090062243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2009054409/220/13.

(090062313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Immo-Wege S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.657.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. April 2009.

Für gleichlautende Abschrift  
Für die Gesellschaft  
Maître Jean SECKLER  
Notar

Référence de publication: 2009054403/231/14.

(090062570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Raetia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 116.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Pour RAETIA S.A.  
E.G.G. S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009053935/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08326. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Raetia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 116.535.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Pour RAETIA S.A.

E.G.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053936/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08328. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Gelchem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 71.286.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009053909/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07902. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Heliopolis S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.063.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009053900/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07907. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Will M.G.F.

Référence de publication: 2009053912/2542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090062323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Us, M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mr Andrzej Kononczuk, private entrepreneur born in Elblag, Poland, residing at ul. Rzepichy 5, 82-300 Elblag, holding a Polish ID no.AFR 217510, (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy, given on 25 of March, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Harmony Halls S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted on 6<sup>th</sup> August 2007 registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 131.997, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2416 of the 25<sup>th</sup> October 2007 (the "Company").

- The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of 19<sup>th</sup> September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2414 of the 25<sup>th</sup> October 2007.

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

WHEREAS the Sole Shareholder conducts the business activity currently being conducted under the business name Przedsiębiorstwo Produkcyjno-Uslugowo-Handlowe "CHEMIKALS", having its registered address at Siedlisko 8, Rusy - Rosiny, 14-500 Braniewo, registered with the Municipal Office in Elblag under number 30639 and having the tax identification number 578-012-54-11, which constitutes an enterprise according to the laws of Poland (the "Enterprise");

WHEREAS the Sole Shareholder warrants and represents that he has full legal capacity and is duly empowered and authorised, according to the laws of Poland, to transfer the ownership and legal title of the assets of the Enterprise, whether moveable or immovable, whether tangible or intangible from the Enterprise to the Company;

WHEREAS the Sole Shareholder wishes to make contribution in kind to the Company, in consideration for shares to be subscribed in the share capital of the Company, through the transfer of the Enterprise as described and subject to (i) the Enterprise Transfer Agreement to be entered into by Mr. Andrzej Kononczuk, prenamed, and the Company on or about March 31, 2009 ("Enterprise Transfer Agreement") and (ii) the Property Ownership Transfer Agreement to be entered into by the same parties on the same date ("Property Ownership Transfer Agreement").

WHEREAS the Enterprise constituting the subject of the contribution in kind to the Company has been thoroughly and exhaustively described in Schedule 1 to the Contribution Agreement attached to the present deed.

WHEREAS the Sole Shareholder declares and confirms that, according to a valuation prepared as of February 2, 2009, the net value of the Enterprise amounts to PLN 130,000,000.- (one hundred thirty million Polish zlotych), which amounts to EUROS 28,692,504.63 (twenty eight million six hundred ninety two thousand five hundred four point sixty three euro), according to the official exchange rate of the National Bank of Poland as of March 24, 2009 whereby 1 EURO=4.5308 PLN.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is worded as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,855,600.- (four million eight hundred fifty five thousand and six hundred euro) by issuing 48,556 (forty eight thousand five hundred fifty six new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 4,868,100.- (four million eight hundred sixty eight thousand and one hundred euro).

2. Subscription and payment of the new shares by contribution in kind consisting of the Enterprise, in the condition existing as of the date hereof, including in particular:

(a) The properties listed in Appendix No. 1 to the Enterprise Transfer Agreement ("Properties");

(b) The remaining tangible assets listed in Appendix No. 1 to the Enterprise Transfer Agreement;

(c) The rights under the agreements executed in connection with running the Enterprise, as listed in Appendix No. 6 to the Enterprise Transfer Agreement;

- (d) The intangible assets (relating to the computer systems).
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to Increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,855,600.- (four million eight hundred fifty five thousand and six hundred euro) by issuing 48,556 (forty eight thousand five hundred fifty six) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares, so as to raise the capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 4,868,100.- (four million eight hundred sixty eight thousand and one hundred euro)

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder Mr Andrzej Kononczuk here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe 48,556 (forty eight thousand five hundred fifty six) new shares with a nominal value of EURO 100.- (one hundred Euro) each together with a share premium in an aggregate amount of EUR 23,836,904.63 (twenty three million eight hundred thirty six thousand nine hundred four Euro and sixty three cents)

Pursuant to the terms of the Contribution Agreement signed between the Company and the Shareholder effective as of the date of the adoption of the present Shareholder's resolution, attached to the present deed, the Shareholder declared to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of the Enterprise, in the condition existing as of the date hereof, including in particular:

- (a) The properties listed in Appendix No. 1 to the Enterprise Transfer Agreement ("Properties");
- (b) The remaining tangible assets listed in Appendix No. 1 to the Enterprise Transfer Agreement;
- (c) The rights under the agreements executed in connection with running the Enterprise, as listed in Appendix No. 6 to the Enterprise Transfer Agreement;
- (d) The intangible assets (relating to the computer systems).

*Valuation of the contribution*

It appears from a declaration of the managers of the Company, executed on March 25, 2009 ("Declaration") that the total value of the contribution made to the Company amounts to no less than EUR. 28.692.504,63 (twenty eight million six hundred ninety two thousand five hundred four point sixty three euro), and that 16.92% of this total amount be considered as share capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence and the value of the contribution has thus been given to the Company.

The aforementioned Contribution Agreement and Declaration, after having been initialled *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 4,868,100.- (four million eight hundred sixty eight thousand and one hundred euro) divided into 48,681 (forty eight thousand six hundred eighty one) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning. The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par devant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

a comparu:

M. Andrzej Kononczuk, entrepreneur, né à Elblag, Pologne, demeurant à ul. Rzepichy 5, 82-300 Elblag, détenteur d'un passport polonais no.AFR 217510, (l' "Associé Unique")

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Harmony Halls S.à.r.l. avec siège social à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.997, constituée par acte notarié du 6 août 2007, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2416 du 25 octobre 2007 (la "Société").

- Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2414 du 25 octobre 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

CONSIDERANT QUE l'Associé Unique exploite une activité commerciale sous la dénomination OPrzedsiębiorstwo Produkcyjno-Usługowo-Handlowe "CHEMIKALS", avec siège à Siedlisko 8, Rusy -Rosiny, 14-500 Braniewo, inscrit à la Municipalité d'Elblag sous le numéro 30639 et ayant comme numéro d'identification fiscal 578-012-54-11, laquelle constitue une entreprise au sens du droit polonais (l' "Entreprise");

CONSIDERANT QUE l'Associé Unique certifie et déclare qu'il a, d'après le droit polonais, la capacité juridique et qu'il est dûment habilité et autorisé à transférer, en pleine propriété, les actifs tant mobiliers qu'immobiliers, tant corporels qu'incorporels de l'Entreprise à la Société;

CONSIDERANT QUE l'Associé Unique désire apporter l'Entreprise à la Société, en contrepartie de parts sociales à souscrire dans le capital de la Société, ceci conformément aux termes et conditions (i) d'un "Enterprise Transfer Agreement" qui sera signé par M. Andrzej Kononczuk, prénommé, et la Société aux alentours du 31 mars 2009 (l'"Enterprise Transfer Agreement") et d'un (ii) the "Property Ownership Transfer Agreement" qui sera signé par les mêmes parties à la même date (le "Property Ownership Transfer Agreement").

CONSIDERANT QUE l'Entreprise faisant l'objet de l'apport en nature a été décrite en détail dans l'annexe 1 à un "Contrat d'Apport" annexé au présent acte.

CONSIDERANT QUE l'Associé Unique déclare et certifie que, conformément à une évaluation effectuée en date du 2 février 2009, l'actif net de l'Entreprise s'élève à PLN 130.000.000,- (cent trente millions zlotys), soit EUR 28.692.504,63 (vingt-huit millions six cent quatre-vingt douze mille cinq cent quatre virgule soixante trois euros) par application du taux d'échange officiel de la Banque Nationale de Pologne du 24 mars 2009, à savoir 1 EURO=4,5308 PLN.

- L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de l'Associé Unique de la Société est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.855.600,- (quatre millions huit cent cinquante cinq mille six cents euros) par la création et l'émission de 48.556 (quarante huit mille cinq cent cinquante six) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 4.868.100,- (quatre millions huit cent soixante huit mille et cent Euros).

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales moyennant apports en nature de l'Entreprise, dans l'état où elle se trouve à la date des présentes, comportant notamment:

(a) Les propriétés énumérées à l'annexe No. 1 au "Enterprise Transfer Agreement" (les "Propriétés");

(b) Le restant des actifs corporels énumérés à l'annexe No. 1 au "Enterprise Transfer Agreement";

(c) Les droits découlant des contrats relatives à l'exploitation de l'Entreprise, tels qu'énumérés à l'annexe No. 6 au "Enterprise Transfer Agreement";

(d) Les actifs incorporels (relatifs aux systèmes informatiques).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associé Unique, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et ayant renoncé à des convocations préalables, a alors pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.855.600,- (quatre millions huit cent cinquante cinq mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 4.868.100,- (quatre millions huit cent soixante huit mille et cent Euros), par la création et l'émission de 48.556 (quarante huit mille cinq cent cinquante six) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique Andrzej Kononczuk, prénommé, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu de la procuration annexée déclare souscrire les 48.556 (quarante huit mille cinq cent cinquante six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 23. 836.904,63 (vingt-trois millions huit cent trente-six mille neuf cent quatre virgule soixante-trois euros).

Conformément aux stipulations du "Contrat d'Apport" annexé aux présentes et signé avec effet à ce jour entre la Société et l'Associé Unique, ce dernier a libéré les nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'Entreprise, dans l'état où elle se trouve à la date des présentes, comportant notamment:

- (a) Les propriétés énumérées à l'annexe No. 1 au "Enterprise Transfer Agreement" (les "Propriétés");
- (b) Le restant des actifs corporels énumérés à l'annexe No. 1 au "Enterprise Transfer Agreement";
- (c) Les droits découlant des contrats relatives à l'exploitation de l'Entreprise, tels qu'énumérés à l'annexe No. 6 au "Enterprise Transfer Agreement";
- (d) Les actifs incorporels (relatifs aux systèmes informatiques).

#### *Evaluation de l'apport*

Il résulte d'une "Déclaration" des gérants de la Société que la valeur globale du prédit apport fait à la Société équivaut à au moins EUR 28.692.504,63 (vingt-huit millions six cent quatre-vingt douze mille cinq cent quatre virgule soixante trois euros) et que 16,92 % de ce montant est à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et de la réalisation de l'apport a été fournie à la Société.

Une copie du "Contrat d'Apport" et de la "Déclaration", dont il a été question ci-avant, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.868.100,- (quatre millions huit cent soixante huit mille et cent euros) représenté par 48.681 (quarante huit mille six cent quatre-vingt une) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100, - (cent euros) chacune."

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à supporter par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: EAC/2009/4239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009053305/219/216.

(090061719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.



**Detroit Forming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 132.753.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009054413/236/11.

(090062941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.292.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 110.547.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.  
Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Patrick Steinhäuser, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 22 April 2009,

AND

2) Amaterasu Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 22 April 2009,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Japan Hotel Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.547, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 4 of 2 January 2006, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 7 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 625 of 13 March 2008.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 225,875.- (two hundred twenty-five thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 1,807 (one thousand eight hundred seven) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 325.65 (three hundred twenty-five euro and sixty-five cent); and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,066,625.- (three million sixty-six thousand six hundred twenty-five euro) represented by 24,532 (twenty-four thousand five hundred thirty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 225,875.- (two hundred twenty-five thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,292,500.- (three million two hundred ninety-two thousand five hundred euro) by the issuance of

1,807 (one thousand eight hundred seven) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 325.65 (three hundred twenty-five euro and sixty-five cent).

Amaterasu Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 1,807 (one thousand eight hundred seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR 226,200.65 (two hundred twenty-six thousand two hundred euro and sixty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds all the 26,339 (twenty-six thousand three hundred thirty-nine) ordinary shares and Amaterasu Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,292,500.- (three million two hundred ninety-two thousand five hundred euro), represented by 26,339 (twenty-six thousand three hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Patrick Steinhauser, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 avril 2009;

ET

2) Amaterasu Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Ltd., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 22 avril 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Japan Hotel Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.547, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 4 du 2 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 625 du 13 mars 2008.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 225.875,- (deux cent vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 1.807 (mille huit cent sept) nouvelles parts sociales ordinaires et le paiement d'une prime d'émission de EUR 325,65 (trois cent vingt-cinq euros et soixante-cinq cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.066.625,- (trois millions soixante-six mille six cent vingt-cinq cent euros) représenté par 24,532 (vingt-quatre mille cinq cent trente-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 225.875,- (deux cent vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros), à un montant de EUR 3.292.500,- (trois millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), par voie d'émission de 1.807 (mille huit cent sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 325,65 (trois cent vingt-cinq euros et soixante-cinq cents).

Amaterasu Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 1.807 (mille huit cent sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 226.200,65 (deux cent vingt-six mille deux cent euros et soixante-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 26.339 (vingt-six mille trois cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et Amaterasu Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 3.292.500,- (trois millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) représenté par 26.339 (vingt-six mille trois cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. LAC/2009/16126. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054084/5770/133.

(090062208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Eleanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.293.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Apollo European Real Estate Fund II LP, a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, USA, with a file number with the Delaware Secretary of State of 3775154, having its registered office in the state of Delaware at 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, hereby duly represented by Mrs Priscille Fourneaux, with professional address at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on April 14<sup>th</sup>, 2009;

2. Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, a limited partnership existing under the laws of Great Britain, registered in Great Britain under number LP9874, having its registered office at Two Manhattanville Road, 2<sup>nd</sup> Floor, Purchase, NY 10577, USA, hereby duly represented by Mrs Priscille Fourneaux, with professional address at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on April 14<sup>th</sup>, 2009;

3. EM2C Groupe, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, registered at the companies and commercial registry of Lyon under number 438 355 398, having its registered office at Chemin de la Plaine, 69390 Vourles, France, hereby duly represented by Mrs Priscille Fourneaux, with professional address at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Vourles on April 14<sup>th</sup>, 2009.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the partners of "Eleanor S. à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 115.293, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated March 27<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 12<sup>th</sup>, 2006 under number 1134.

All the five hundred (500) A and B shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- 3) Appointment of "Fairland Property Limited" as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and determination of his powers;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

#### *First resolution*

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

#### *Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator "Fairland Property Limited", a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with the rules laid down article 148 of the Law.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Apollo European Real Estate Fund II LP, une société constituée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec le numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, nr. 3775154, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware à 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808 USA, ici dûment représentée par Madame Priscille Fourneaux, ayant son adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2009 à Londres;

2. Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, une société constituée et régie par le droit anglais, enregistrée en Grande Bretagne sous le numéro LP9874, ayant son siège social à Two Manhattanville Road, 2nd Floor, Purchase, NY 10577, USA, ici dûment représentée par Madame Priscille Fourneaux, ayant son adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2009 à Londres;

3. EM2C Groupe, a société par actions simplifiée constituée et régie par le droit français, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 438 355 398, ayant son siège social à Chemin de la Plaine, 69390 Vourles, France, ici dûment représentée par Madame Priscille Fourneaux, ayant son adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2009 à Vourles.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les associées de la société à responsabilité limitée "Eleanor S. à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.293 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch le 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juin 2006 sous le numéro 1134.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales A et B de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des associés ("l'Assemblée") et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Octroi de décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 3) Nomination de "Fairland Property Limited" comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés.

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur "Fairland Property Limited", une compagnie ayant son siège à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Fourneaux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14898. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054086/5770/150.

(090062363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

### **Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of March.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND (EUROPE)", (hereinafter the "Company") a société d'investissement à capital variable existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.929, incorporated pursuant to a notarial deed dated June 20, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on July 1<sup>st</sup>, 2003, number 686. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on August 1<sup>st</sup>, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on September 6, 2003, number 915.

The meeting was opened with Jean-Michel MERIENNE, private employee, with professional address in Senningerberg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Sandrine HARDY, private employee, with professional address in Senningerberg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Change of Article 12.4. (vii) of the Company's Articles of Incorporation so that it reads as follows:

"(vii) Bank Loans, as such term is defined in Section I under the sub-heading "Permitted Investments" in Part II of the Prospectus, will be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers. In addition, the investment manager will use its extensive credit experience so that all investments in Bank Loans are continuously monitored based on public and/or private economic, business and financial information to ensure the investment manager's satisfaction with the credit risk of the borrower to whom the amounts related to the Bank Loans instruments were initially advanced. In some circumstances where the investment manager considers that the foregoing valuation method for Bank Loans does not represent the fair value of the Bank Loans, the investment manager will value in good faith the Bank Loans using methods the Board considers and accepts, under its overall responsibility, appropriate to represent fair value. In any case, the Board will verify if the methods it has accepted appropriate

to represent fair value of the Bank Loans is complied with by the investment manager when the latter has to value in good faith the Bank Loans."

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting has been convened by registered mailcouriers sent to all registered shareholders on March 11, 2009.

IV.- It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 10,511,544 shares, 7,224,472 shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of the law on commercial companies, the present meeting can validly decide on all the items of the agenda and the resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented at the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

*Resolution*

The meeting unanimously decides to change Article 12.4. (vii) of the Company's Articles of Incorporation so that it reads as follows:

"(vii) Bank Loans, as such term is defined in Section I under the sub-heading "Permitted Investments" in Part II of the Prospectus, will be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers. In addition, the investment manager will use its extensive credit experience so that all investments in Bank Loans are continuously monitored based on public and/or private economic, business and financial information to ensure the investment manager's satisfaction with the credit risk of the borrower to whom the amounts related to the Bank Loans instruments were initially advanced. In some circumstances where the investment manager considers that the foregoing valuation method for Bank Loans does not represent the fair value of the Bank Loans, the investment manager will value in good faith the Bank Loans using methods the Board considers and accepts, under its overall responsibility, appropriate to represent fair value. In any case, the Board will verify if the methods it has accepted appropriate to represent fair value of the Bank Loans is complied with by the investment manager when the latter has to value in good faith the Bank Loans."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND (EUROPE)" (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.929, constituée selon un acte notarié en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> juillet 2003, numéro 686. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 septembre 2003, numéro 915.

L'Assemblée est sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine HARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 12.4. (vii) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"(vii) Les Bank Loans, tels que ce terme est défini à la Section I du sous-titre "Permitted Investments" de la Partie II du Prospectus, seront évalués à un prix égal au dernier prix reporté et fourni par des services de cotation ou courtiers reconnus. En outre, le gérant fera usage de sa large expérience en matière de crédit afin que les investissements en Bank Loans soient continuellement contrôlés sur la base d'informations économiques, commerciales et financières de source publique et/ou privée de manière à assurer la satisfaction du gérant quant au risque de crédit de l'emprunteur à qui les fonds relatifs aux Bank Loans ont été initialement avancés. Dans certaines circonstances où le gérant estime que la méthode d'évaluation suscitée des Bank Loans, le gérant procédera à une évaluation de bonne foi des Bank Loans en utilisant les méthodes que le Conseil d'Administration considère et accepte, sous son entière responsabilité, comme appropriées pour représenter une juste valeur. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration vérifiera que les méthodes qu'il a acceptées comme étant appropriées pour représenter la juste valeur du Bank Loans sont respectées par le gérant lorsque ce dernier doit évaluer le Bank Loans de bonne foi."

## 2. Divers.

II.- Que. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courriers recommandés envoyés en date du 11 mars 2009 aux actionnaires en nom.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 10.511.544 actions en circulation, 7.224.472 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les résolutions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12.4. (vii) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"(vii) Les Bank Loans, tels que ce terme est défini à la Section I du sous-titre "Permitted Investments" de la Partie II du Prospectus, seront évalués à un prix égal au dernier prix reporté et fourni par des services de cotation ou courtiers reconnus. En outre, le gérant fera usage de sa large expérience en matière de crédit afin que les investissements en Bank Loans soient continuellement contrôlés sur la base d'informations économiques, commerciales et financières de source publique et/ou privée de manière à assurer la satisfaction du gérant quant au risque de crédit de l'emprunteur à qui les fonds relatifs aux Bank Loans ont été initialement avancés. Dans certaines circonstances où le gérant estime que la méthode d'évaluation suscitée des Bank Loans, le gérant procédera à une évaluation de bonne foi des Bank Loans en utilisant les méthodes que le Conseil d'Administration considère et accepte, sous son entière responsabilité, comme appropriées pour représenter une juste valeur. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration vérifiera que les méthodes qu'il a acceptées comme étant appropriées pour représenter la juste valeur du Bank Loans sont respectées par le gérant lorsque ce dernier doit évaluer le Bank Loans de bonne foi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sandra Schenk, Sandrine Hardy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 mars 2009. LAC/2009/11155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009054008/202/138.

(090062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.



**Luxembourg Office Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.927.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois d'avril.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MEDFIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 58.164, ici représentée par Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né à Hayange (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1959, demeurant à F-75330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale, prise en sa qualité d'administrateur de la dite société et en tant que porteur d'une procuration d'un deuxième administrateur.

Laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "Luxembourg Office Center S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que ladite société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 33.000,-) représenté par TROIS MILLE TROIS CENTS (3.300) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jour du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, MEDFIN MANAGEMENT S.A., préqualifiée déclare souscrire les trois mille trois cents (3.300) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un tiers par des versements en espèces de sorte que la somme de ONZE MILLE EUROS (EUR 11.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à (un) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né à Hayange (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1959, demeurant à F-75330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- Fiduciaire Deflorenne & Associés S. à r.l, RCS Luxembourg B numéro 111.495, avec siège social à 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire seront de 6 années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quatorze.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L - 1330 Luxembourg, 26, bld Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel Ritz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/13654. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009054009/202/176.

(090062673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

### **City Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.924.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francis HIGELIN, indépendant, né à Longeville-les-Metz (France), le 13 décembre 1964, demeurant à F-57190 Florange (France), 37, rue de Verdun,

2.- Monsieur Claude KOCH, indépendant, né à Joinville (France), le 12 mai 1963, demeurant à F-57155 Marly (France), 16, rue Henri Dunant,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CITY CLEAN S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dippach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le nettoyage et le traitement de surfaces extérieures et intérieures d'immeubles ainsi que la vente de matériaux anti-graffitis.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Francis HIGELIN, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
2.- Monsieur Claude KOCH, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéficiaires.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 980,- €.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Francis HIGELIN, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Higelin, Koch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2009. Relation: LAC/2009/14812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 avril 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009054003/241/99.

(090062575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.853.

In the year two thousand nine, on the tenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"Orion European Real Estate Fund III C.V.", a commanditaire vennootschap governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Locatellikade 1 Parnassustrn, 1076AZ Amsterdam and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam, acting through its general partner Orion European Partner III B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of The Netherlands, with its registered office at Locatellikade 1 Parnassustrn, 1076AZ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34303278 (the "Shareholder"),

here represented by M<sup>e</sup> Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 6, 2009;

said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853, incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary on 4 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 on 5 September 2008 and whose articles of incorporation have never been amended since its incorporation (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To divide the Company's issued corporate capital into ten classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and each class of shares carrying the following profit entitlements:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ninety per cent (2.90%) of the respective class A shares' nominal value, and

- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eighty per cent (2.80%) of the respective class B shares' nominal value, and

- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seventy per cent (2.70%) of the respective class C shares' nominal value, and

- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point sixty per cent (2.60%) of the respective class D shares' nominal value, and

- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point fifty per cent (2.50%) of the respective class E shares' nominal value, and
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point forty per cent (2.40%) of the respective class F shares' nominal value, and
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point thirty per cent (2.30%) of the respective class G shares' nominal value, and
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point twenty per cent (2.20%) of the respective class H shares' nominal value, and
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ten per cent (2.10%) of the respective class I shares' nominal value, and
- the holders of class J shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of being the higher of (i) two per cent (2.00%) of the respective class J shares' nominal value or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

2. To convert the existing five hundred (500) shares into fifty (50) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares.

3. To hear and to approve a report of the board of managers of the Company on the creation of the authorised capital.

4. To create an authorised capital in an amount of five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) class A shares and/or class B shares and/or class C shares and/or class D shares and/or class E shares and/or class F shares and/or class G shares and/or class H shares and/or class I shares and/or class J shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and to authorise the board of managers during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorised capital in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5. To fully restate the articles of incorporation of the Company.

has requested the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to divide the Company's issued corporate capital into ten classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and each class of shares carrying the following profit entitlements:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ninety per cent (2.90%) of the respective class A shares' nominal value, and
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eighty per cent (2.80%) of the respective class B shares' nominal value, and
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seventy per cent (2.70%) of the respective class C shares' nominal value, and
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point sixty per cent (2.60%) of the respective class D shares' nominal value, and
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point fifty per cent (2.50%) of the respective class E shares' nominal value, and
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point forty per cent (2.40%) of the respective class F shares' nominal value, and
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point thirty per cent (2.30%) of the respective class G shares' nominal value, and
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point twenty per cent (2.20%) of the respective class H shares' nominal value, and
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ten per cent (2.10%) of the respective class I shares' nominal value, and
- the holders of class J shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of being the higher of (i) two per cent (2.00%) of the respective class J shares' nominal value or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to convert the existing five hundred (500) shares into fifty (50) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class

G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares, which the Shareholder will continue to hold.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to hear and to approve a report of the board of managers of the Company on the creation of the authorised capital (the "Report").

The Report, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to create an authorised capital in an amount of five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) class A shares and/or class B shares and/or class C shares and/or class D shares and/or class E shares and/or class F shares and/or class G shares and/or class H shares and/or class I shares and/or class J shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and to authorise the board of managers during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the present general meeting of shareholders in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of "ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office**

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, ex-change or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group. in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.



It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Capital**

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into fifty (50) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class D shares, fifty (50) class E shares, fifty (50) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares and fifty (50) class J shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares are collectively referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be as provided by these articles of incorporation or by the law.

The authorised corporate capital of the Company is set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) class A shares and/or class B shares and/or class C shares and/or class D shares and/or class E shares and/or class F shares and/or class G shares and/or class H shares and/or class I shares and/or class J shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

The board of managers is authorised during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders dated 10 April 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing Shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the Shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the Shares to be subscribed and issued, if the Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that Shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

## **Chapter III.- Board of Managers**

### **Art. 8. Management**

The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

### **Art. 9. Meetings of the board of managers**

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

### **Art. 10. Powers of the board of managers**

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

### **Art. 11. Indemnity of managers**

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

## **Chapter IV.- Shareholders resolutions**

### **Art. 12. Powers of the Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

### **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions**

General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

### **Art. 14. Procedure, Vote**

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

## **Chapter V.- Financial year, distribution of costs**

### **Art. 15. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

### **Art. 16. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ninety per cent (2.90%) of the respective class A shares' nominal value, and
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eighty per cent (2.80%) of the respective class B shares' nominal value, and
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seventy per cent (2.70%) of the respective class C shares' nominal value, and
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point sixty per cent (2.60%) of the respective class D shares' nominal value, and
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point fifty per cent (2.50%) of the respective class E shares' nominal value, and
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point forty per cent (2.40%) of the respective class F shares' nominal value, and
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point thirty per cent (2.30%) of the respective class G shares' nominal value, and
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point twenty per cent (2.20%) of the respective class H shares' nominal value, and
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point ten per cent (2.10%) of the respective class I shares' nominal value, and
- the holders of class J shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of being the higher of (i) two per cent (2.00%) of the respective class J shares' nominal value or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

Should no class J shares be in issue or should all the class J shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class I shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point ten per cent (2.10%) of the respective class I shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J and I shares be in issue or should all the class J and I shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class H shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point twenty per cent (2.20%) of the respective class H shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I and H shares be in issue or should all the class J, I and H shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class G shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point thirty per cent (2.30%) of the respective class G shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H and G shares be in issue or should all the class J, I, H and G shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class F shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point forty per cent (2.40%) of

the respective class F shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H, G and F shares be in issue or should all the class J, I, H, G and F shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class E shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point fifty per cent (2.50%) of the respective class E shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H, G, F and E shares be in issue or should all the class J, I, H, G, F and E shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class D shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point sixty per cent (2.60%) of the respective class D shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H, G, F, E and D shares be in issue or should all the class J, I, H, G, F, E and D shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class C shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point seventy per cent (2.70%) of the respective class C shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H, G, F, E, D and C shares be in issue or should all the class J, I, H, G, F, E, D and C shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class B shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point eighty per cent (2.80%) of the respective class B shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class J, I, H, G, F, E, D, C and B shares be in issue or should all the class J, I, H, G, F, E, D, C and B shares have been cancelled at the time of the relevant distribution, the holders of class A shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point ninety per cent (2.90%) of the respective class A shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the holders of the Shares so as to return the equivalent of the paid in share capital on all Shares to their holders,

(iii) third, to the holders of the Shares to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 16 for the appropriation of profits.

## Chapter VII.- Applicable Law

### Art. 18. Applicable law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Orion European Real Estate Fund III C.V.", une commanditaire vennootschap régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1 Parnassustrn, 1076AZ Amsterdam, immatriculée auprès de la Chamber of Commerce d'Amsterdam, agissant par le biais de son associé commandité Orion European Partner III B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1 Parnassustrn,

1076AZ Amsterdam, et immatriculée auprès de la Chamber of Commerce de Amsterdam sous le numéro 34303278 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 avril 2009;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2162, le 5 septembre 2008 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Division du capital social en dix catégories de parts sociales : parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J chaque part sociale de chacune de ces catégories ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et chaque catégorie de parts sociales donnant droit au montant suivant lors de la distribution de dividendes:

- les propriétaires de parts sociales de catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie B; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie F; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie G; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie H; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie I; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée.

2. Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes en cinquante (50) parts sociales de catégorie A, cinquante (50) parts sociales de catégorie B, cinquante (50) parts sociales de catégorie C, cinquante (50) parts sociales de catégorie D, cinquante (50) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I et cinquante (50) parts sociales de catégorie J.

3. Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la création d'un capital autorisé.

4. Création d'un capital autorisé d'un montant de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A et/ou parts sociales de catégorie B et/ou parts sociales de catégorie

C et/ou parts sociales de catégorie D et/ou parts sociales de catégorie E et/ou parts sociales de catégorie F et/ou parts sociales de catégorie G et/ou parts sociales de catégorie H et/ou parts sociales de catégorie I et/ou parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et autorisation du conseil de gérance d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés créant le capital autorisé dans le Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, en une ou plusieurs fois, par émissions de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévue par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Refonte totale des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de diviser le capital social en dix catégories de parts sociales : parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E et parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J chaque part sociale de chacune de ces catégories ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-), et chaque catégorie de parts sociales donnant droit au montant suivant lors de la distribution de dividendes:

- les propriétaires de parts sociales de catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie B; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie F; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie G; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie H; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie I; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinquante (50) parts sociales de catégorie A, cinquante (50) parts sociales de catégorie B, cinquante (50) parts sociales de catégorie C, cinquante (50) parts sociales de catégorie D, cinquante (50) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I et cinquante (50) parts sociales de catégorie J, que l'Associé continuera à détenir.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société sur la création d'un capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

L'Associé décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A et/ou parts sociales de catégorie B et/ou parts sociales de catégorie C et/ou parts sociales de catégorie D et/ou parts sociales de catégorie E et/ou parts sociales de catégorie F et/ou parts sociales de catégorie G et/ou parts sociales de catégorie H et/ou parts sociales de catégorie I et/ou parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'autoriser le conseil de gérance pendant une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de la présente assemblée générale des associés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Cinquième résolution

L'Associé décide de procéder à la refonte complète des statuts, qui seront dorénavant rédigés comme suit :

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1er. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la "Société") sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination "ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l."

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe. Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

## Chapitre II.- Capital, Parts sociales

### Art. 5. Capital

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinquante (50) parts sociales de catégorie A, cinquante (50) parts sociales de catégorie B, cinquante (50) parts sociales de catégorie C, cinquante (50) parts sociales de catégorie D, cinquante (50) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I et cinquante (50) parts sociales de catégorie J, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E et parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J sont collectivement mentionnées en tant que "Parts Sociales".

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont tels que prévus dans les présents statuts ou dans la loi.

Le capital autorisé est de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A et/ou parts sociales de catégorie B et/ou parts sociales de catégorie C et/ou parts sociales de catégorie D et/ou parts sociales de catégorie E et/ou parts sociales de catégorie F et/ou parts sociales de catégorie G et/ou parts sociales de catégorie H et/ou parts sociales de catégorie I et/ou parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés daté du 10 avril 2009 dans le Mémorial, Recueil C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté en conséquence de la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 6. Parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

### Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.



### Chapitre III.- Conseil de Gérance

#### Art. 8. Gestion

La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

#### Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

#### Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

#### Art. 11. Indemnisation des gérants

La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

#### Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

### **Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

### **Art. 14. Procédure, Vote**

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

## **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **Art. 15. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires de parts sociales de catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie B; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie F; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie G; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie H; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie I; et

- les propriétaires de parts sociales de catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie I auront droit à (i) deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie I ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes

dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J et I ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J et I viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie H auront droit à (i) deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie H ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I et H ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I et H viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie G auront droit à (i) deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie G ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H et G ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H et G viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie F auront droit à (i) deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie F ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H, G et F ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H, G et F viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit à (i) deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H, G, F et E ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H, G, F et E viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit à (i) deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H, G, F, E et D ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H, G, F, E et D viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit à (i) deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H, G, F, E, D et C ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H, G, F, E, D et C viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B viendraient à être annulées au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de catégorie A auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, à tous les propriétaires de Parts Sociales afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les Parts Sociales à leurs propriétaires; et

(iii) en troisième lieu, à tous les propriétaires de Parts Sociales dans la mesure et eu égard aux catégories de Parts Sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

## Chapitre VII.- Loi applicable

### Art. 18. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4405. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056077/239/788.

(090064850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

### ProLogis Poland LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.532.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq mille six cents (5600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq mille six cents (5600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq mille six cents (5600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 cinq mille six cents (5600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales: ProLogis European Finance XII Sarl .....	5 600 parts
Total .....	5 600 parts sociales

Le 30 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009054133/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**T.G.L., Togo Luxe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.417.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Komlan Kokouvi Djondo, administrateur de sociétés, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge, 32, rue de l'Egalité, né à Lomé (Togo) le 29 octobre 1960,

2.- Madame Hélène Djondo, administrateur de sociétés, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge, 32, rue de l'Egalité, née à Morne-Des-Esses (Martinique) le 18 août 1958,

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2009.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "TOGO LUXE" avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 3 septembre 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 101.417

Les associés, représentés comme ci-avant, ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante prise à l'unanimité des voix:

*Unique résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la libération, et en conséquence décident de modifier le premier paragraphe de l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15419. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054018/206/42.

(090062898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Alternative Real Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.772.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTERNATIVE REAL INVESTMENTS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009054383/12.

(090062618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Nessma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.644.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009054395/206/13.

(090062838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**ProLogis Poland XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.998.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales: ProLogis European Finance XII Sarl . . . . .	22 600 parts
Total . . . . .	22 600 parts sociales

Le 30 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2009054115/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07652. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090062355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55016 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009054407/211/12.

(090062259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**ProLogis Poland LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.984.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2009 vingt deux mille six cents (22600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales: ProLogis European Finance XII Sarl . . . . .	22 600 parts
Total . . . . .	22 600 parts sociales

Le 30 mars 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009054116/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Brandar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour BRANDAR S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054275/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07939. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Maus Frères International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Maus Frères International S.A.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009054387/16.

(090062625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**attrax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

attrax S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Jost Peter Dierdorf / Rainer Kobusch

Référence de publication: 2009053929/2014/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Wally Yachts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009054398/231/14.

(090062724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---